



Refection toiture sur 1 des 2 batiments

Par **eve91310**, le **31/05/2019** à **08:29**

Bonjour

Je suis présidente du syndic bénévole de copropriété et je rencontre un problème de fuite de toit chez mon voisin. Nous sommes 4 sur ce bâtiment et il y a 2 bâtiments au total. J'aimerais savoir au cas où il faudrait refaire la toiture si toute la copropriété est concernée ou que les propriétaires de ce dit bâtiment. Je ne trouve pas de règlement de copropriété??
merci

Par **nihilscio**, le **31/05/2019** à **09:45**

Bonjour,

Je vois mal comment on peut gérer une copropriété sans règlement de copropriété. On ne peut répondre à votre question sans ce document.

Il faut vous procurer une copie du règlement de copropriété auprès du service de la propriété foncière.

Par **amajuris**, le **31/05/2019** à **10:29**

bonjour,
président de syndic, cela n'existe pas, soit vous êtes syndic non professionnel, soit vous êtes

président du conseil syndical.

comme l'indique nihilscio, il y a obligatoirement un règlement de copropriété car sinon, je ne vois pas comment vous pouvez répartir les charges de copropriété entre les copropriétaires.
salutations